



CENTURY 21

Joël Pierre Immobilier

BARÈME DES HONORAIRES - TRANSACTION HABITATION

au 1er Janvier 2020

Prix de vente	Mandat Exclusif ou Confiance	Mandat Simple
0 € -> 50 000 €	10 % TTC avec un minimum de 5.000 €	11 % TTC avec un minimum de 5.000 €
50 001 € -> 120 000 €	9 % TTC	10 % TTC
120 001 € -> 200 000 €	8 % TTC	9 % TTC
200 001 € -> 300 000 €	7 % TTC	8 % TTC
300 001 € -> 400 000 €	6 % TTC	7 % TTC
> 400 001 €	5 % TTC	6 % TTC
Garage/ parking	Forfait de 2.500 € TTC	Forfait de 2.500 € TTC

HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR

Dans le cas d'une vente à la découpe, suite à une première mise en copropriété, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur

TRANSACTION SUR FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL

Honoraires de 10 % TTC à la charge du locataire

LOCATION LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

36 % TTC du loyer annuel hors charge à la charge du locataire

BAREME "FIDELISATION" - MISE EN VENTE D'UN BIEN

Une remise de 15% est consentie sur les honoraires de transaction de base (cf. tableau ci-dessus).

Cette remise est applicable à la prise d'un mandat de vente exclusif ou "Confiance" pour les clients suivants:

- Copropriétaires: vente d'un bien dans une copropriété gérée par notre agence
- Propriétaires bailleurs: Vente d'un bien géré par notre agence
- Anciens clients: Clients avec lesquels notre agence a déjà concrétisé une vente par le passé

TVA : 20%

Chaque agence est Juridiquement et Financièrement indépendante



CENTURY 21

Joël Pierre Immobilier

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

- Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2018

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

Honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail	Surface du logement	Bailleur*			Locataire*		
	De 0 à 20 m ² inclus	15 € TTC/ m ²			8 € TTC/ m ²		
Visite		Dossier	Bail	Visite	Dossier	Bail	
4 €		4 €	7 €	2 €	2 €	4 €	
De 20.01 à 30 m ² inclus	14€ TTC/ m ²			8 € TTC/ m ²			
	Visite	Dossier	Bail	Visite	Dossier	Bail	
	4 €	4 €	6 €	2 €	2 €	4 €	
De 30.01 à 40 m ² inclus	12 € TTC/ m ²			8 € TTC/ m ²			
	Visite	Dossier	Bail	Visite	Dossier	Bail	
	3 €	3 €	6 €	2 €	2 €	4 €	
De 40.01 à 50 m ² inclus	11 € TTC/ m ²			8 € TTC/ m ²			
	Visite	Dossier	Bail	Visite	Dossier	Bail	
	3 €	3 €	5 €	2 €	2 €	4 €	
A partir de 50 m ²	9 € TTC/ m ²			8 € TTC/ m ²			
	Visite	Dossier	Bail	Visite	Dossier	Bail	
	2 €	3 €	4 €	2 €	2 €	4 €	
Honoraires de réalisation de l'état des lieux		3 € TTC/ m ²			3 € TTC/ m ²		

*L'ensemble de ces honoraires étant plafonnés à 8.67 % TTC du loyer annuel hors charges pour le bailleur ainsi que pour le locataire

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème établi le 1^{er} Janvier 2020

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % HT de l'encaissement	6 % (7.2% TTC)	7 % (8.4% TTC)	8 % (9.6% TTC)	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	

PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●	150 € TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	○	93 € TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC
Représentation à la commission départementale de conciliation (taux horaire)	○	○	○	93 € TTC
Déplacement sur site / rdv avec fournisseur d'énergie (taux horaire)	○	○	○	93 € TTC
Participation aux Assemblées Générales (taux horaire)	○	○	○	93 € TTC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires ○ Prestation optionnelle payable à l'acte

HONORAIRES DE GESTION AVEC « ASSURANCE LOYERS IMPAYES ET DETERIORATIONS IMMOBILIERES » :

Service INITIAL : 9,18 % TTC – Service CONFORT : 10,38 % TTC – Service PRIVILEGE : 11,58 % TTC

TVA : 20%